# Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers / Couverture de couleur	Coloured pages / Pages de couleur
Covers damaged / Couverture endommagée	Pages damaged / Pages endommagées
Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée	Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
Cover title missing / Le titre de couverture manque	Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
Coloured maps /	Pages detached / Pages détachées
Cartes géographiques en couleur	Showthrough / Transparence
Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)	Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur  Bound with other material /	Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
Relié avec d'autres documents  Only edition available / Seule édition disponible	Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / II se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une
Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.	restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.
Additional comments / Commentaires supplémentaires:	

# A. Land Buther

JOURNAL CRITIQUE.

J'observe tout ; j'appuie le bon ; je combats le mauvais, et je dis, en rlatt, à chacun la vérité.

VOL. I.

QUEBEC, JEUDI 10 FÉVRIER, 1850.

No. 43.

S'Nous prévenons nos abonnés et le public, que M. Joseph LAROCHE est autorisé à recevoir les sommes dues à cet établissement et d'en donner quittance.

## LES PATRIOTES.

CHAPITRE III (\*)

LE TRAITÉ. (Suite.)

> Peuples, formez une sainte alliance Et donnez-vous la main. (Bleanger)

De la rue Saint-Valier à la rue Sainte-Ursule, le trajet n'est pas long, surtout quand on est en voiture et que des peaux de buffle bien fournies nous garantissent du froid et de la neige. Si la voiture comme celle où l se trouvait Angeline est emportée par deux chevaux fougueux, dix minutes suffisent pour parvenir d'une de ces rues à l'autre.

Partie de la rue Saint-Valier, la voiture longea, d'abord, la côte d'Abraham qui, soit dit en passant, n'est pas une côte mais bien une douce montée; la rue Saint-George; la partie de la rue D'aiguillon qui de la rue Saint-George conduit à la rue Saint-François; cette dernière rue jusqu'à la rue Saint-Jean, où la voiture prit la gauche pour se diriger vers la porte Saint-Jean qu'elle franchit; continua jusqu'à la rue Sainte-Ursule où le cocher donna à droite et mis ses chevaux au pas pour leur faire gravir cette rue qui de la rue Saint-Jean devient sinon une mentagne, du moins, une côte très montueuse comme it y en a tant à Québec.

Jusque là, malgré les cahots, et malgré la rapidité avec laquelle les chevaux les franchissaient; la voiture avait constamment reçu une espèce d'ondulation monotone plutôt que des secouses violentes et saccadées. L'épaisseur des robes de buille, le moelleux de coussins, et l'arrangement parfait des sièges ne permettaient que des mouvements tempérés.

Aux trois quarts de la côte et à une distance d'environ quelques cents pieds de l'endroit ou s'élève, aujourd'hui, l'Hôtel-de-Ville, la voiture s'arrêta devant une maison à deux étages, à façade simple mais proprement entretenue et peinturée en couleur brune.

(\*) Voir le numéro 41.

de la rue.

La voiture, ou plutôt la personne qu'elle contenuit, c'est-à-dire Angeline, était evidemment attendue, avec imputience; car les chevaux ne se furent pas plutôt arrêtés, que la porte de la maison s'ouvrit et qu'une jeune fille modestement vêtue d'un lubillement de deuil accourut presser la main d'Angeline.

Celle-ci la remercia par un sourire.

Miss Flora Hammett-car c'étuit ellenida Angeline à descendre de voiture, puis enlaçant son bras autour de la taille de son nmie, elle la fit entrer dans la maison en lui disant d'une voix où la tristesse se mêlait aux larmes.

- -Venez vite, j'ai tant de choses à vous dire!
  - -Et moi donc! reprit Angeline.
- -Vous?
- -Oui, moi!
- -Quel bonheur! Vous me direz tout, n'est-ce pas?
- -Oh! certainement! D'autant plus que ce que j'ai à vous dire est très grave.
- -C'est une raison de plus pour que je l'apprenne au plus vite.
- -Et vous, reprit Angeline, n'avez vous rien à m'apprendre?
- -Non, mais j'ai beaucoup à vous demander.
- -Oh! parlez, parlez! Je serai si heu reuse de pouvoir vous êtes utile!
- -Merci! chère amie, mais nous causerons dans un instant. Suivez-moi au salon où je vous présenterai à ma tante Elicabeth.
  - -Votre tante est ici?
  - -Oui, est-ce qu'elle vous fait peur?
  - -Non, mais....
  - -Mais quoi?
- -Vous savez qu'elle déteste les Canadiens-Français, qu'elle vous a défendu de me recevoir, de me parler, de me regarder!
  - -Et dois-je obéir à ces ordres injustes? -Hélas! si c'est nécessaire pour votre
- bonheur.
- -Mon bonheur! Vous me croyez donc heureuse!
- -Pourquoi ne le seriez-vous pas, tant d'autres le seraient à votre place.
- -D'autres, peut-être, mais moi, non. Je ne suis heureuse qu'avec vous et avec.... Le nom expira sur ses lèvres.

Angeline ne demanda point quel était ce

Áinsi, r ora, sans ma lettre qui

La maison était située sur le côté nord | vous suppliait de venir, vous scriez demeurée chez vos bons parents?

-Oui.

-Vous êtes fière, Angeline!

- -Oh! pouvez-vous douter de mes sentiments à votre égard?
- -Je ne doute point de votre bon cœur, mais nourquoi ne venez-vous plus me voir?
- —Parce que je crains de vous attirer des reproches de la part de votre tante.
- --Ainsi tant que ma tante demourera. avec moi je serai privé do votre amitié, de votre présence?
- −C'est-à-dice tant que votre tante objec«. tera û mon admission auprès de vous, je serai oblige de ne point paraître en sa prée:
- -Et si elle vous demandait elle-même. à venir demeurer ici ; à être ma compagne, ma sœur, refuseriez-vous?
- -Mais songez que tant de bonheur ne peut m'arrivor !
- —Au contraire ; apprenez que c'est d'n. près l'ordre de ma tante que je vous ai envoyé chercher.
- -Mais qui a donc pu faire tomber les préventions qu'elle avait contre moi?
- -Je ne sais; seulement, hier, pendant. que j'étais avec elle, dans le salon, une lettre arriva de Montréal. Cette lettre parut beaucoup la surprendre. Quand elle eut fini de la lire, elle me dit:
- -Flora croyez-vous que votre amie Angeline veuille venir habiter ici?
- -Je ne crois point, repris-je, qu'elle se refuse, surtout, à ma demande.
- -Alors, dit-elle, écrivez-lui qu'elle vienne demain. Je vous ai écrit et vous voilà.
- -Et vous croyez que la lecture de cette lettre a changé l'opinion de votre tante à mon égard?
- -Non sculement je le crois, mais j'en suis certaine.
- -Et vous connaissoz l'auteur de la lettre?
- Oui, et vous le connaissez, aussi. -Moi?
- -Vous.
- -Son nom?
- -Monsieur Maurice Leroc.

Angeline n'en demanda point d'avantage ; mais la paleur subite de sa figure/prouva que ce nom avait été pour elle un coup de foudre.

A continuer.

# LA NATIONALITE CANADIENNE.

LECTURE DÉLIVRÉE SOUS LE PATRONAGE DE LA SECTION SAINT-JEAN DE LA 80-CIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE QUÉBEC, LE 15 JANVIER 1858.

PAR

# L. M. DARVEAU.

и.

(Suite.)

S'il fallait juger tous les Canadiens-Français par ces individualités, le portrait ferait mal au an cour. Néanmoins, quand la tête d'une nation est flétrie le corps s'en ressent. Aujourd'hui l'on dirait qu'une partie des Canadiens-Français a perdu le sentiment de son origine, 'tant elle persiste à rester en arrière des autres peuples; tant la trahison, la fraude, l'hypocrisie et la corruption des uns ; le fanatisme, la jalousie et l'ambition des autres, l'emportent sur l'esprit d'indépendance nationale et d'union qui relève aux yeux de la postérité, tout peuple martyr ayant la conscience de sa force intellectuelle et morule. Encore si ces malheureux compatriotes no marchaient qu'à l'arrière-gaide du progrès; mais il ne sont que des trainards. Il y a des esclaves qui embrassent leurs chaînes : ils sont de ce nombre.

Quel est la cause de cette décadence morale? L'empressement des uns, l'indifférence et lo décourngement des nutres devant l'idole de l'argent a pulvérisé tous les cœurs. Il est incontestable qu'à moins d'un changement réactionnaire, le peuple Canadien-Français est sur le point de tomber dans n'étant plus excitées, les consciences n'étant Pabime. Or, quand un peuple se trouve dans une position aussi critique, s'il lui reste encore une étincelle d'intelligence et du courage, il faut qu'il sorte victorieux de la lutte ou qu'il succembe. Nous avons donc à choisir entre un avenir d'esclavage et de dégradation, on un avenir d'honneur et de liberté. Aujourd'hui nous sommes dans le chemin da premier. Commerce, agriculture, morale, honneur, religion, tout est mort : le crime scul vit et fait fortune. Ceux, mome, qui nous gouvernent n'out pas une lucur d'espérance à donner nuy populations exténuées. Tous lears efforts, tous lears soins se portent sur cux-mêmes. A leurs veux le peuple n'est qu'on escabena pour monter au pouvoir et s'enrichir; une fois fa, ils le font rouler dans l'abîme où ils le tiennent le pied sir la gorge. Les filous politiques seuls font fortune et sont considérés. L'honnète hommo qui se sacifia pour le bien public ne gagne que les injures de ses ennemis et l'ingratitude de ses compatriotes. Froissé dans ses opinions les plus chères et les plus saintes, dans ses desseins les plus purs, dans ses sentiments les plus sacrés, il n'a de force des hommes qui les perdront comme ils nous que dans son courage et sa foi et n'a d'espoir perdent, plus la misère du peuplo sera que dans l'attente. La defection des chefs grande, plus l'ignorance de ses droits poli-

draient rester lionnêtes succombent sous la force des circonstances, sous l'étréinte de la corruption qui profite de tout pour triompher. De tous côtés on voit s'abattre comme une nuce d'oiseaux voraces, une misérable phalange de valets politiques. Leur masque est celui de l'hypocrisie, leur langage, celui du mensonge, leur mot d'ordre, la corruption, leur dien, le pouvoir, leur but, l'appauvrissement des masses au profit de quelques privilégiés. Pour eux l'argent public abonde, par eux la démoralisation se répand dans la chaumière du paysan ou monte jusqu'à la mansarde de l'ouvrier. A cause d'eux, les affaires publiques sont négligées ou laissées aux soins d'employés ignares ou fripons. La tête de l'Etat est plongée dans l'agiotage ou la corruption et le peuple agonise dans la fange du déshonneur et de la pauvreté. Au lieu d'Atre nationale, la politique n'est plus qu'une politique de localités et d'individus. Ah! si le peuple voulait que bonne fois en finir avec toute cette valetaille qui nous vend à la race supérieure comme un troupeau, si le clergé, abandonnant sa politique désastreuse du laissez faire et du laisez-vous, tendait franchement la main au people, tout ; cet échafaudage immoral qu'on élève au milieu de nous et qui n'est qu'un nid à canaille serait vite à bas. Tous ces blagueurs, tous ces fripons qui s'y tiennent pour notre ruine seraient bien vite dispersés; tous ces lâches, tous ces traîtres qui s'y cachent seraient couverts de boue puisqu'il est inutile de les couvrir de honte. Alors notre polide bouo qu'on adore aujourd'hui : le pouvoir tique serait vraiment nationale. Les deux idiomes que la haine et l'ambition exploitent n'empêcheraient plus la paix de régner : les mœurs n'étant plus souillées, les passions plus mises à l'enchère, l'union des cœurs amènerait l'union des races. L'épuration de notre système politique

est donc le seul remède aux malheurs du du peuple. Mais un bras puissant retient celui de ce dernier; une contagieuse influence énerve le riche et le pauvre; une puissance occulte mais forte encore, empêche, pour rester en paix avec tout le monde et conserver son influence et ses richesses, que la justice se fasse pour tous. Ceux qui dans l'ombre s'efforcent ainsi de baillonner le peuple sur toutes les vexations, toutes les insultes et toutes les injustices dont on l'accable, ne savent donc point qu'ils travaillent pour leur propre malheur? Ils ne visent donc qu'an présent? L'avenir ne les embarrasse done point? Its disent done comme Metternich: 'Après nous le déloge!' Mais croient-ils pouvoir échapper à l'incendie qu'ils naîtrisent un instant? Ne savent-ils pas, au contraire, que plus ils continueront d'appayer des hommes indignes d'eux et de nous, des hommes qui ne rempliront jamais leur devoir envers le morale et la liberté,

a gagné les masses. Ceux même, qui vou- tiques sera profonde, plus l'explosion de sa colère sera terrible. Oui, plus ses souffrances auront été vives et comprimées, plus les coups qu'il portera seront forts et décisifs. Au lieu du bien-être qu'on lui refuse, il prendra le pillage; au heu de la liberté qu'on lui arrache par lambeaux, il se vantrera dans la fange de l'anarchie entraînant dans sa chûte les innocents et les coupables. Ceux qui auront contribué, au malheur du peuple quand ils pouvaient le prévenir seront doublement punis.

Ainsi à moins d'un changement complet, voilà l'avenir qu'on nous prépare,

Qu'il soit Irlandais, Ecossais, Anglais ou Français d'origne, le Canadien qui aime sincèrement son pays, a besoin en ces jours de dégradation politique, d'un courage surhumain. En voyant l'avenir si sombre il se demande de quel côté est le refuge et ne le voit nulle part. L'épreuve pèse égalament sur le riche et sur le pauvre, sur l'homme de profession comme sur l'ouvrier. Il n'y a de salut que dans l'attente. Sera-t-elle longue? Peut-elle être adoucie? Dieu seul connaît sa durée; un gouvernement démocratique plus en harmonie avec les besoins populaires pourrait atténuer les effets du chancre qui nous ronge. Des fonctionnaires sortis des rangs du peuplo pourraientseuls sanver le pouple. Car, anjourd'hui, qui dirige notre politique? Des hommes qui n'ont rien à perdre et tout à gagner par la confusion des affaires publiques. Le parlement canadien n'est plus qu'un salon où presque tous nos représentants pour trentesix francs par jour jettent un cri à leur avantage. A voir ces crétins qui rongent nos libertés politiques et retardent l'avancement moral et matériel du pays ne dirait-ou une fourmillière d'insectes venéneux!

## A continuer.

## ENCORE UNE ÉCONOMIE.

Le fils de P. Gauvreau avait été choisi pour faire, de nouveau, avec d'autres arnen. teurs, le tracé du chemin de ser du Nord. Revenu à Québec il a présenté son ou vrage aux intimes qui se sont aperçu que le tracé fait par lui était complètement illogique et ne correspondait point du tout avec celui de l'arpenteur qui avait fait le même tracé à sa suite. Aussitôt le père Baby a convoqué les amis à son bureau, et aujourd'hui, nous avons le plaisir d'annoncer qu'à force d'argent et de travail ou va fournir au fils de Pierre Gauvreau, un tracé raisonna-ble et présentable. De son côté le public doit souffer patienment qu'un ignorant retire un salaire qu'il ne mérite point.

## M. CIMON

M. Cimon n'a pas encore capitulé!

Les ministres ne continuent pas moins à l'ausièger.

M. Cimon so confie à la providence.... ministérielle.

Heureux député!

prend pour devise: Qui ne risque rien, n'a rien!

## J. P. RHÉAUME.

Nous ne repondrous pas aux insultes que J. P. Rhéaume nous a adressé vendredi dernier dans le Conseil-de-Ville; nous ne voudrions point lui causer du chagrin : c'est bien assez que dans le moment qu'il nous insultait, il faisait pleurer sa croix de tem-

#### AUX CORRESPONDANTS.

Si "Justice" weut nous faire connastre son nom, nous publierons sa correspondance an prochain numéro. "Beloil" inadmissible.

Pour donner place à l'un de nus correspondants nous mettons de côté nos propres articles.

# MINUTES ET DELIBERATIONS

COMITÉ PERMANENT COMPTES PUBLICS.

(Suite.)

Question-Le bureau des travaux a-t-il paye pour des matériaux et des elfets lour, nis pour les phares du bas du Saint-Laurent, sans en constator la valeur? et le boreau des travaux no peut-il pas avoir payé des prix extravagants pour des effets et des matériaux ?- Nous en constations la valeur d'après monsieur Gauvreau, nous paytons sur ses certificats, et il est responsable pour les travaux des phares.

Question-Alors le bureau des travaux payait tout sur la seule estimation de monsieur Gauvreau?-Oui, relativement aux

phares.

Question-Quelle garantie mansieur Gauvreau a-t-il donné de son administration fidéle; et pourquoi le bureau des travaux payait-il ses estimations sans exiger les dates ou les pièces justificatives des items? - Le département n'exige pas de garantie d'un homme dans sa position. Le bureau des travaux payait les estimations certifiées par lui, qui sont datées, je crois.

Question-Avez-vous quelque moyen de connaître, par les comptes qui vous sont exhibés, que des items n'ont pas pu être chargés deux fois, et que le compte de travail est correct?-Je ne connais rien de cela. Il n'est pas de mon devoir dans le bureau

de vérifier les comptes.

Question-Le burenu des travaux avait-il alors l'habitude de payer des comptes sans dates, et sans aucun moyen de savoir, par les dates, si les effets et les matériavx avaient eté livrés ou non?—Le département n'a que les estimations de monsieur Gauvreau,

Mercredi, 7 juillet 1858. MEMBRES PRÉSERTS: - Alexandre /l'. raine, qui n'est pas moins honorde par ses l'intérêt qu'elle a pris au bien être de ses

mard, Ferres, Cameron, Starnes et Brown.

L'honorable monsieur Alleyn comparaît comme témoin.

Monsieur Le Boutillier, l'un des membres du comité, est interrogé sur motion de monsieur Dubord.

Question-Ne résidez-vous pas près du phare du Cap-Rosier ?- Non.

Question-Est-ce le plure le plus près de votro résidence? A quelle distance des terres est-il?-Oui; il est à environ vingt milles de chez moi.

Question - Est-il à votre connaissance qu'il ait été fait une estimation pour ce phare?-Au meilleur de ma connaissance, ie crois qu'il a été fait une estimation se montant à environ £6,500. L'ai compris que c'étuit la somme proposée par le gouvernement pour sa construction.

Question - Avez-vous visité le phare? -

Question-D'après ce que vous connais sez de l'endroit et du prix des matériaux,pensez-vous que le phare aurait pu être construit pour la somme nommée? — Je ne pense pas qu'il aurait pu être construit pour la somme nommée, mais je pense qu'il aurait pn être construit pour £9,000, ce qui aurait donné un bon bénéfice à l'entrepreneur,

Question - Voulez-vous examinor les comptes du phare fournis par le département des travaux publics, et donner votre omnion sur les charges qu'ils renferment?-Il n'y a pas de clé à ces comptes, et je ne puis les comprendre. La scule chose que je puisse voir, c'est que le montant en est de £17,269

Question - Savez-vous que le bateau à vapeur, en prenant une proportion de toutes les charges, a coûté £6,000? - Je ne sais

(Par monsieur White.)

Question - Pensez-vous que le système adopté pour la construction des travaux publics soit avantageux pour la province :--Je le crois très désavantageux. Je pense qu'il devrait être laissé à la compétition publique.

Question-N'ètes-vous pas d'opinion que la province a souffert une perte par le systome suivi par le gouvernement dans la construction des travaux publics en bas de Québec?-Oui; là et nilleurs.

A continuer.

## CONSEIL LÉGISLATIF,

Toronto, 2 février 1859.

Voici la division qui a ou lieu sur la motion de l'honorable monsieur Dessaulles, qui i lisait commo suit :

"Que cette chambre tout on ressentant et exprimant le respect le plus loyal et le

M. Cimon n'est point fatalisté puisqu'il | Galt, écuier, au fauteuil, messieurs Le Bou- | sujets du Canada que par ceux des autres tillier, White, Dubord, Hogan, Chapnis, parties de ses possessions, croit cependant Foley, Somerville, Mattice, Buchanau, Si- de son devoir comme représentant les intérêts du people de cette grande provinco do. faire committe consciencieusement son opinion qu'en vue des intérêts futurs de la province entière, la cité d'Ottawn n'est pas la position la plus avantageuse pour la capitale permanente du Canada Uni."

Pour - Les honorables messieurs Archambault, Christie, Dessaules, Fergusson, Ferric, Guévrement, Kierzkowski, Masson, McDonald, Morrie, Simpson, Wilson-12.

Contre-Les honorables messiours Alexander, Allan, Armand, Boulton, Campbell, Crawford, DeBlaquière, Duchesnay, Hamilton, Knowlton, Mathieson, Mills, Murney, Panet, Patton, Perry, Prince, Renaud, Ross, Seymour, Smith, Tuche, Vankough-

Les débats ayant ensuite commencé sur le troisième paragraphe.

L'honorable monsieur Campbell a proposé en amendement, secondé par l'honorable monsieur DeBlaquière.

Que tous les mots après ' province,' dans le dit troisième paragraphe, soient cetrunchés, et les suivants, insérés: 'Quo cette chambre ne peut concevoir que la translation du siègo du gouvernement à Québec pour une période de temps fixe, jusqu'à ce. que les édifices nécessaires aient été construits à Ottawa, forme partie de l'obligation qui retombe sur l'exécutif de mettre à effet la décision de la Reine-ou que tel orrangement ait jamais été reconnu par aucune résolution de la législature, et cette chambre blame les frais qui résulteraient d'une double translation du siège du gouvernement, maintenant que le choix fatt par la Reine d'un siège permanent a été promulguć.'

Pour-Les honorables messieurs Alexander, Allan, Archambault, Boulton, Campbell, Christie, DeBlaquière, Dessaulles, Fergusson, Ferrio, Gordon, Hamilton, Kierzkowski, Masson, McDonald, Mills, Moore, Morris, Patton, Perry, Seymour, Simpson, Harmaunus Smith, Hollis Smith-24.

Contre-Les honorables messieurs Armand, Crawford, Duchesmy, Guévrement, Knowlton, Murney, Panet, Prince, Renaud, Ross, Taché, Tessier, Vankoughnet, Wilson-14.

Les autres paragraphes de l'adresse ont ensuito été agréés.

## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Toronto, 4 fevrier 1359.

Après les affaires de routine, les débats continuent sur l'adresse. Durant la discussion, monsieur Hogan, secondé par monsieur Wallbridje a proposé l'amendement suivant à la motion de mousieur Sicotte:

" Nous croyons de notre devoir d'exprimer notre attachement dévoué à Sa Trèsplus profond envers notre Gracieuse Souve- Gracieuse Majesté, et notre gratitude pour

sujets Canadiens en choisissant la cité d'Ottawa pour être le siège futur du gouvernement provincial, mais en même temps nous demandons respectueusement à Voire Excel- tivé qu'il était par un furieux vent du nordlence que l'Union Fédérale de toutes les d'est. En peu de temps six ou sept maisons colonies de l'Amérique du Nord ayant été ont été détruites et sans les efforts déployés proposée par les aviseurs constitutionnels du par ceux qui étaient présents, plusieurs gouvernement impérial, et aux gouverne- autres maisons auraient été la proie des ments des autres colonies qui, en cas d'une sammes. Parmi ceux qui ont perdu leurs telle union, désireraient avoir une voix propriétés on mentionne M. Louis Lemieux dans le siège du gouvernement; il n'est pas où le seu a originé, et MM. Laurent Leexpédient maintenant de preudre aucune mieux, Jean Poiré et Olivier Bégin.mesure pour l'érection d'édifices publics à Journal de Québec. Ottawa."

lever de la séance.

## CORPORATION:

" Vingt-deux conseillers de ville, outre le mnire suppléant, étaient présents à la dernière séance de notre corporation. Voici le résumé des travaux de nos édiles durant cette soirée : Lecture d'une lettre de messieurs Baring, frères, de Londres, annonçant qu'ils ont disposé des débentures de la čité de Québec pour un montant de \$14,000. Les sommes perçues sur les marchés, durant le mois de janvier, se sont élevés à \$148. 93. L'usage de la salle Jacques-Cartier pour y tenir deux réunions de tempérance a été refusé à monsieur Healy. Une feu de Québec le gouvernement vint en indemnité de \$60 a été accordée à madame Isabella Marshall pour dommages causés par l'eau dans la cave de la maison où elle, réside. Sur motion de monsieur Pope, secondé par J. P. Rhéaume, le maire- rances payées \$140,000. Total \$460,000. suppléant a été prié de communiquer avec ) le maître-général des postes, au sujet de l'irrégularité de l'arrivé de la malle-quotidienne par le chemin du Grand Tronc; aussi, de communiquer avec les autorités militaires dans le but de démolir cette partie du mur de \$730,000 et il n'a fait travailler que deux en dehors de la porte Saint-Jean, qui projette ou trois cents ouvriers pendant deux ans,sur le grand chemin. Sur motion de monsieur Irvine, secondé par monsieur Robertson, il a été résolu que le conseil accordera volontiers le terrain nécessaire pour la construction d'édifices propres à y tenir les exhibitions provinciales et locales, et qu'il con- envoyé à Belle-Isle pour y chasser et pêtribuera avec les citoyens à l'érection de cher au compte du gouvernement. A son telles bâtisses. Sur motion de monsieur retour on lui paya \$360 pour ses services, Baillargé, secondé par monsieur Irvine, il et monsieur Baby empocha dix par cent a été finalement résolu que le comité des pour avoir placé un homme dont on n'avait réglements sut prié de prendre en considération la codification des réglements relatifs aux affaires de la cité, et de les publier, tels qu'amandés, en volume Le National. cher petit maire. Un des commis de mon-

# NOUVELLES DIVERSES.

--Monsieur Stanislas Drapeau à été nommé agent du Bureau des Terres.

:--Imitant l'exemple de monsieur Renaud, monsieur Cauchon a résigné comme directeur du Chemin de fer du Nord.

-L'abbé Chiniquy a donné dernièrement, l à Montréal, des lectures qui ont été très en sus des £67 13 4? suivies. On dit qu'il doit être prochainsment à Québec.

s'est déclaré jeudi à la Pointé-Lévis, s'est développé avec une effroyante rapidité, ac-

FEU. - Nous apprenons que, dans la jour-Les débats se sont continués jusqu'au née de mercredi dernier, le presbytère de Saint-Georges de la Beauce a été la proie des flammes. Des ouvriers, y travaillaient depuis quelque temps et l'on rapporte que les progrès du feu ont été si rapides que rien n'a pu être sauvé.

# CORRESPONDANCE.

# DES AVANTAGES DU SYSTÉME BABY-SIMARD-GAUVREAU.

Monsieur le rédacteur,

1. Comme quoi monsicur Baby est une économie pour la province : Lors du grand aide aux incendiés au moyen d'un prêt de \$400,000. Si l'on déduit la perte éprouvée sur les débentures qui étaient de 20 pour cent il reste \$320,000, ajoutez à cela les assu-Ces \$460,000 ont fourni de l'ouvrage aux ouvriers de Québec pendant six aus, à une et demie et deux piastres par jour. On avait pourtant les Prevost et compagnie. Monsieur Baby a tiré du cosfre public sa pesite somme une belle économie, ma foi !..... Où est la balance, mon vieux François? ......

2. Comme quoi il est avantageux d'être cabaleur de Baby et commis de P. Gauvreau: En 1857, un monsieur Thomé Pruneau fut besoin qu'en temps d'élection. Aussi le petit Thomé s'est-il signalé dans l'élection de Rimouski, et surtout dans l'élection de ce sieur Gauvreau a aussi quelques *items* dans les comptes publics.

Page 103, des comptes publics, J. B. Derome services rendus jusqu'à 1857 £51. Page 105. J. B. D. Travaux faits et

plans tracés pour l'Hôpital de Marine, Québec, £1,516 13 4. Total £1,567 13 4.

Franchement monsieur Gauvreau, combien avez vous pavé à monsieur Derome,

Pour bien comprendre ceci, il est bon de savoir que, quoique plus i que mo"

FEU A LA POINTE LÉVIS.-L'incendie qui | sieur Gauvreau, monsieur Derome n'est ni un architecte ni un ingénieur civil; et que monsieur Gauvreau fut payé £62 5 10 pour deux mois de salaire comme surintendant de ces travaux.

> 3. Quelques payements faits à la maison Simard et compagnie, dont les comptes en détail seraient curieux à voir :

> Page 91 des comptes publics. Chinic, Simard et compagnie. Divers articles pour phares £1,019 9 4. Do 148 12 0.

> Ajoutez à cela les 10 par cent de monsieur Baby et prenez en note que ce ne sont pas les seuls que l'on pourrait citer.

> 4. Comme quoi les gens de Baby, notamment les Gauvreau, travaillent pour le plus grand bien du chemin du Nord

Au lieu de choisir des ingénieurs capables auxquels on eût donné un traitement de 4 ou 5 piastres par jour. Monsieur Baby a engagé une foule de Gauvreau à \$21 par jour, qui étaient payés pour ne rien faire, tandis que messieurs Trudeau et Verret faisaient tout le tracé des explorations faites. Ces employés sont demeurés plusieurs jours à Trois-Rivières et une quinzaine à Mont. réal. Dans cette dernière ville on les regardait comme un spécimen curieux, mais peu enviable, de la gent québecoise. Leur retour a été signalé par les faits et gestes ordinaires de ces messieurs. Dans l'intérêt du chemin ils ont crevé des chevoux pour lesquels il fallu payer £22 et quelques chelins. En larrivant à Québec, étant entrés pour se réchausser ces messieurs laissèrent les plans et les dévis completés dans le coffre de la voiture, un malin passe emporte les plans et il fallut mettre la police sur chemin. Tout cela dans l'intérêt du chemin de la

RIVE Nond.

# के केंद्र कर पर हु नहीं नेद्र अपने केंद्र में अपने पूर्व प्रकार के किया है। इस में अपने की DECES.

A Saint-Lambert, le 13 de janvier dernier, Marie-Victoria, premier enfant de M. Narcisse Dion cultivateur du lieu.

Jeudi dernier, à Saint-Michel, comté de Bellechasse, le revérend M. Narcisse Charles Fortier, curé de la dite paroisse.

Vendredi dernier, à Saint-Roch de Québec, à l'âge de 41 ans, M. Edouard Turgeon, pilote.

Le 7 du courant, au même lieu, à l'âge de 86 ans, sieur J. B. Arial.

## A VENDRE.

Un emplacement de 40 pieds de largeur sur 60 de profondeur avec unemaison en bois, à une étage, située foubourg Saint-Roch, rue Saint-Antoine numéro 62. Aussi une boutique de boulanger en pierre à deux étages; le tout en bon état. Conditions faciles. S'adresser sur les lieux au propriétaire N. MINGUY.

3 novembre, 1858.

L M DARVEAU, PROPRIÉTAIRE LT RÚDACTEUR